

## DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DE « LOGISTICIEN EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES » - NIVEAU 4 – MINISTÈRE DES ARMÉES

### RÉFÉRENTIELS :

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

##### Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concrets et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collègue des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de référence.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

## DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

### Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Les référentiels d'activités et de compétences devront prendre en compte les situations de handicap, dès lors que l'emploi peut être exercé :

- par du personnel en situation de handicap ;
- avec du personnel en situation de handicap ;
- au profit de personnel en situation de handicap.

Les modalités d'évaluation seront adaptées en fonction de la situation de handicap ou non du stagiaire.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

**INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : logisticien en transport routier et marchandises dangereuses**

**NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 4**

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b>	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b>	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b>	
Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Organiser les missions de transport routier et de marchandises dangereuses**

Le logisticien en transport routier et marchandise dangereuses prend en compte l'ensemble des éléments afférents à la préparation et à la réalisation de la mission de transport.

<b>A1. Préparation de la mission</b>	Afin de prévoir la mission au plus près des scénarios possibles et donc de minimiser les risques d'imprévus dans le respect de la réglementation routière et des règles afférentes aux marchandises dangereuses, le logisticien en transport routier et marchandises dangereuses doit :	<b>Voie formative :</b> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	Le candidat à la certification :
A1.1. Rédaction de la fiche d'itinéraire	Rédiger la fiche d'itinéraire à partir de l'objectif à atteindre et en prenant en considération les contraintes de la réglementation afférentes au transport de marchandises dangereuses (hydrocarbures, poudres et explosifs, etc..) afin de d'effectuer la mission de transport dans les meilleurs conditions sécuritaires et de circulation.	<b>VAE :</b> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire	- a exploité correctement la carte routière pour en déduire l'itinéraire le mieux adapté à sa mission ; - a pris en compte le nombre et le type de véhicules à engager sur la mission ; - a bien pris en compte la nature et la dangerosité des matières transportées (axes interdits).

## DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

<p>A1.2. Calcul des délais</p>	<p>Calculer les délais et la durée de la mission en accord avec l'objectif à atteindre, sur la base de l'étude technique et opérationnelle afin d'effectuer la livraison dans les conditions de temps fixées.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a exploité correctement l'étude technique et opérationnelle ;</li> <li>- a rédigé un graphique de marche cohérent ;</li> <li>- a appliqué la réglementation sur les temps de conduite ;</li> <li>- a calculé correctement les délais nécessaires à la réalisation de la mission.</li> </ul>
<p>A1.3. Désignation des moyens (personnel et véhicules) à engager</p>	<p>Manager l'équipe de conducteurs et exploiter sa flotte de véhicules en tenant compte d'une part des contraintes techniques du fret à transporter, d'autre part de la disponibilité et des qualifications détenues par le personnel afin d'effectuer la mission de transport de la manière la plus efficiente possible.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a désigné pertinemment le(s) conducteur(s) qualifié(s) ;</li> <li>- a désigné suffisamment de conducteurs pour respecter les temps de conduite autorisés ;</li> <li>- a exploité de façon optimale la ressource de véhicules à sa disposition.</li> </ul>
<p><b>A2. Coordination et mise en œuvre de la mission</b></p>	<p>Afin que tout le personnel connaisse parfaitement la mission et la réalise dans de bonnes conditions, le logisticien en transport routier et marchandises dangereuses doit :</p>		
<p>A2.1. Organisation du briefing avant départ</p>	<p>Planifier et préparer une séance d'information (briefing avant départ) au profit de tous les acteurs de la mission en s'appuyant sur la rédaction d'une</p>		<p>- a parfaitement exposé l'objectif à atteindre dans</p>

## DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

	fiche recensant tous les points majeurs de la mission de transport afin qu'ils soient assimilés par chaque conducteur.		<p>le cadre espace-temps déterminé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a mis en exergue les points essentiels ;</li> <li>- a prévu les rappels majeurs de réglementation.</li> </ul>
	Expliquer des missions individuelles en s'appuyant sur la fiche de mission et en insistant sur les points importants afin de s'assurer de la bonne compréhension individuelle et collective pour atteindre l'objectif commun.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a fait preuve de clarté, de précision et de concision dans son exposé oral ;</li> <li>- a correctement réparti chacune des tâches ;</li> <li>- a expliqué clairement à chacun sa mission ;</li> <li>- a contrôlé la compréhension de la mission par son personnel.</li> </ul>
A2.2. Organisation des déplacements	Fixer à son équipe les règles de circulation à appliquer lors de la mission de transport en s'appuyant sur la réglementation en vigueur afin de préserver la sécurité des personnes et des biens.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a respecté les directives particulières applicables aux transports spécialisés ;</li> <li>- a expliqué clairement les consignes de circulation à appliquer ;</li> <li>- s'est assuré de l'assimilation des consignes.</li> </ul>
A2.3. Contrôle des chargements	Contrôler le chargement et l'arrimage du fret à partir des fiches techniques d'arrimage et de la réglementation de transport de marchandises		- a contrôlé que le conducteur a

## DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

	dangereuses afin d'assurer la sécurité du chargement ainsi que la préservation des capacités motrices du véhicule.		correctement équilibré le chargement ; - a contrôlé le respect de la compatibilité des classes de matières dangereuses constituant le chargement ; - a fait réaliser un arrimage sécurisé.
<b>A3. Contrôle de la mission</b>	Afin d'être certain que la mission s'est déroulée dans le respect des consignes et de la réglementation en vigueur, le logisticien en transport routier et marchandises dangereuses doit :		
A3.1. Analyse des comptes rendus	Analyser et contrôler la réalisation de la mission en s'appuyant sur les comptes rendus de fin de mission des conducteurs et sur les relevés électroniques des véhicules afin de s'assurer du respect des consignes et d'identifier les points d'amélioration éventuels.		- a parfaitement analysé le compte rendu en discernant les points positifs et ceux à améliorer ou corriger ; - a constaté des différences éventuelles entre le compte rendu du conducteur et le relevé électronique du véhicule - a identifié des points d'amélioration réalisables à court ou moyen termes.
A3.2. Prise de mesures	Prendre les mesures relevant de sa responsabilité en regard des dysfonctionnements éventuellement constatés par l'analyse des comptes rendus en vue d'améliorer les performances futures et d'en tirer un retour d'expérience utile à l'amélioration des missions futures.		- a rédigé une fiche mettant en avant les points positifs et les points négatifs à améliorer ;

**DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT**

			<ul style="list-style-type: none"><li>- a pris les mesures correctives immédiates adéquates (relevant de son niveau de responsabilité) en réponse aux problèmes constatés ;</li><li>- a proposé au niveau supérieur les améliorations ne relevant pas de son niveau de responsabilité.</li></ul>
--	--	--	--

**INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : logisticien en transport routier et marchandises dangereuses**

**NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 4**

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b>	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b>	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b>	
Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Gérer une flotte de véhicules de transport routier et marchandises dangereuses**

Le logisticien en transport routier et marchandise dangereuses s'assure de la bonne gestion des véhicules de sa flotte.

<b>A1. Suivi des véhicules et des matériels</b>	Afin de suivre la flotte de façon optimale pour la mise en œuvre des missions de transport de marchandises, le logisticien en transport routier et marchandises dangereuses doit être en mesure de :		Le candidat à la certification :
A1.1. Mise à jour du tableau de bord relatif au suivi de sa flotte de véhicules	Mettre à jour le tableau de bord en fonction des caractéristiques des véhicules et des missions pour la mise en cohérence entre les moyens et les missions.	<p><b>Voie formative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles de connaissances ;</li> <li>- mises en situation contextualisées ;</li> <li>- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.</li> </ul> <p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- a pris correctement en compte l'hétérogénéité de la flotte (classe, poids, volume) ;</li> <li>- a pris en compte la position de chaque véhicule, la programmation des missions et des itinéraires ;</li> <li>- a effectué une mise à jour exploitable et optimale du tableau de bord.</li> </ul>



A1.2. Suivi des potentiels	Gérer le potentiel de la flotte de véhicules en tenant compte du kilométrage et des périodes de visites et d'entretien afin d'affecter le véhicule idoine à chaque mission de transport.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a recensé les moyens effectivement disponibles ;</li> <li>- a affecté des véhicules (en qualité et en quantité suffisante) à chacune des missions de transport.</li> </ul>
A1.3. Exploitation des comptes rendus de fin de mission	Procéder à l'analyse de l'état des véhicules de la flotte en exploitant les comptes rendus de fin de mission et en regard des obligations d'entretien périodique, afin de s'assurer de l'état des véhicules et d'envisager les opérations de maintenance éventuelles avant de les affecter à une nouvelle mission.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a identifié les véhicules immédiatement redéployables pour des missions de transport ;</li> <li>- a identifié les besoins éventuels en opérations de maintenance non programmées ;</li> <li>- a vérifié l'impact éventuel de ces opérations non programmées sur les missions futures et a, le cas échéant, procédé au mesures correctives.</li> </ul>
<b>A2. Mise en œuvre des séances d'entretien</b>	Afin d'avoir une flotte opérationnelle pour la mise en œuvre des missions de transport, le logisticien en transport routier et marchandises dangereuses doit être en mesure de :		
A2.1. Organisation de l'entretien des véhicules	Planifier l'entretien préventif et curatif des véhicules de la flotte par anticipation au regard de la réglementation en matière d'entretien et de		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a listé les véhicules en fin de potentiel (visites programmées et contrôles techniques) ;</li> </ul>

	<p>contrôle des matériels de transport afin de s'assurer de la conformité permanente de la flotte de véhicules.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a listé les véhicules nécessitant un entretien préventif du niveau des conducteurs ;</li> <li>- a listé les véhicules devant faire l'objet d'une action de maintenance préventive ou curative (non programmée) par la chaîne spécialisée (en interne ou en externe) ;</li> <li>- a corrigé le tableau de bord pour armer les missions à venir avec une flotte éventuellement réduite.</li> </ul>
<p>A2.2. Diagnostic sur les véhicules de sa flotte, des anomalies techniques, en particulier celles engageant la sécurité des biens, des personnes, de l'environnement</p>	<p>Contrôler que les conducteurs réalisent les opérations de vérification du véhicule en s'assurant qu'ils respectent la réglementation, et se conforment aux normes en vigueur, y compris celles relatives au transport de matières dangereuses, pour garantir l'intégrité des biens, des personnes, de l'environnement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a parfaitement vérifié la réalisation des opérations de contrôle du véhicule ;</li> <li>- a fait vérifier scrupuleusement les organes engageant la sécurité ;</li> <li>- a contrôlé le diagnostic des pannes simples ;</li> <li>- a complété clairement la fiche de vérification du véhicule.</li> </ul>

<p>A2.3. Demande d'échange et/ou mise en réparation de matériels</p>	<p>Procéder aux demandes d'échanges, de compléments, de mise en réparation, en enregistrant les ordres sur un tableau de bord ou journal pour être en conformité avec la réglementation, en les planifiant selon les missions à venir pour une programmation à jour.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a déterminé les pièces et ingrédients nécessaires pour résoudre les avaries ou pannes rencontrées ;</li> <li>- a établi correctement le bon de commande de compléments en ingrédients et en pièces destinés à l'entretien des véhicules par les conducteurs ;</li> <li>- a établi la demande de mise en réparation par l'échelon spécialisé lorsque cela est nécessaire.</li> </ul>
<p><b>A3. Contrôle de la bonne exécution de l'entretien des véhicules</b></p>	<p>Afin de garantir un entretien conforme des véhicules, le logisticien en transport et marchandises dangereuses doit :</p>		
<p>A3.1. Planification et suivi des séances d'entretien par un échelon spécialisé (externalisé ou non)</p>	<p>Planifier et suivre les mises en réparation et en séances d'entretien programmées (au sein des échelons spécialisés de maintenance) en s'appuyant sur le tableau de bord de suivi des matériels et en missionnant le personnel pour effectuer le dépôt des véhicules à l'échéance, afin de disposer d'un parc de véhicules permettant de réaliser les missions en respectant la réglementation en vigueur.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a contrôlé efficacement la planification des entretiens auprès des échelons spécialisés de maintenance ;</li> <li>- a partagé avec son personnel le calendrier des mises en dépôt des véhicules ;</li> <li>- a désigné le personnel en charge des mises en</li> </ul>

			<p>dépôts (et des récupérations le cas échéant) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a procédé à la mise à jour du tableau de bord et à la re-planification des véhicules / missions en cas de besoin.</li> </ul>
<p>A3.2. Suivi et gestion des dossiers d'indisponibilité</p>	<p>Suivre les dossiers de mises en réparation externalisées auprès des concessionnaires en s'appuyant sur le tableau de bord et les carnets d'entretien dédiés afin de limiter les durées d'indisponibilité de sa flotte.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a fixé avec les prestataires les durées d'indisponibilité moyenne par type d'intervention ;</li> <li>- a identifié les retards éventuels ;</li> <li>- a pris les mesures adaptées par rapport à ces retards (mise à jour du tableau de bord et reprogrammation).</li> </ul>

**BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Gérer les compétences professionnelle d'une équipe de conducteurs de véhicules de transport routier et marchandises dangereuses**

Le logisticien en transport routier et marchandises dangereuses s'assure du niveau de qualification de son personnel, veille à sa mise à jour et cherche à développer les compétences.

<b>A1. Gestion et suivi administratif du personnel</b>	Afin d'optimiser les compétences professionnelles du personnel de la flotte, le logisticien en transport routier et marchandises dangereuses doit :		Le candidat à la certification :
A1.1. Suivi et mise à jour du tableau de bord du personnel	Suivre le tableau de bord du personnel en s'appuyant notamment sur le planning et en recensant les évolutions des situations administratives afin de manager l'équipe de conducteurs en tenant compte des indisponibilités programmées et des éventuelles situations individuelles de handicap nécessitant l'adaptation des conditions de réalisation des missions.	<b>Voie formative :</b> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- a mis à jour la position de chaque personnel (planning du personnel) ; - a organisé un planning catégoriel tenant compte des niveaux d'employabilité ; - a mis en place un suivi individualisé selon un calendrier défini.
A1.2. Suivi et mise à jour des qualifications de son personnel	Tenir à jour une base de données « formation » du personnel de l'équipe de conducteurs, en recensant les qualifications nécessitant un recyclage régulier et les formations constituant des étapes du parcours professionnel, afin de garantir l'employabilité actuelle et future de l'équipe de conducteurs et/ou de mettre en adéquation les qualifications détenues avec les exigences du poste.	<b>VAE :</b> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire	- a défini un calendrier d'actualisation des données ; - a mis en évidence les éléments-clés de gestion ; - a pris en compte les qualifications spécifiques pour mise à jour des formations ; - a identifié les besoins en formation et a fixé des priorités justes.

<b>A2. Préparation des séances de formation</b>	Afin de maintenir le niveau de qualification de son personnel, le logisticien en transport et marchandises dangereuses doit :		
A2.1. Identification des types de formations nécessaires	Identifier le personnel devant faire l'objet d'un recyclage ou d'une mise en formation initiale, en s'appuyant sur le tableau de suivi « formation » et à partir des évolutions de la réglementation afin de disposer de personnel / conducteurs formé et à jour de recyclage pour la réalisation des missions de transport.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a identifié à juste titre l'écart entre les qualifications requises et celles détenues par le personnel ;</li> <li>- a procédé l'expression de besoin en formation externalisée auprès de la gestion locale.</li> </ul>
A2.2. Planification des formations	Inscrire les formations à mener en interne en planification et/ou commander les formation sous-traitées auprès d'un organisme extérieur, en tenant compte de l'emploi du temps de chacun, des contraintes et des impératifs professionnels afin de disposer de conducteurs qualifiés et à même de remplir les missions de transport de marchandises.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a actualisé correctement le calendrier de remise à niveau par qualifications ;</li> <li>- a identifié sans faille les dates limite de remise à niveau ;</li> <li>- a planifié correctement les formations à dispenser en interne (inscrit au planning) ;</li> <li>- a passé les commandes aux organismes externes idoines et dans les bons délais.</li> </ul>

<p>A2.3. Préparation des séances de formations (internes)</p>	<p>Déterminer le contenu de la formation à dispenser et les modalités de mise en œuvre, en tenant compte du profil des stagiaires à former et en procédant aux mises à jour de la réglementation de référence, en vue de développer ou maintenir les compétences requises par les conducteurs effectuant les missions de transport de marchandises dangereuses par voie routière.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a prévu un plan répondant parfaitement aux compétences à développer ou maintenir ;</li> <li>- a appuyé son plan sur des mémentos et textes en cours de validité ;</li> <li>- a prévu des mises en situations et les a adaptées le cas échéant aux handicaps connus de son personnel ;</li> <li>- a fixé une durée de formation adaptée au contenu à dispenser.</li> </ul>
<p><b>A3. Réalisation des séances de formation</b></p>	<p>Afin de conduire la formation de son personnel, le logisticien en transport routier et marchandises dangereuses doit :</p>		
<p>A3.1. Formation théorique</p>	<p>Organiser et dispenser une séance d’instruction théorique à son personnel et communiquer aux conducteurs les évolutions de la réglementation en utilisant les moyens (matériels et supports pédagogiques) et la méthode adaptés, afin de pouvoir faire exécuter les missions de transport de façon tant réglementaire que sécuritaire pour les biens et les personnes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a dispensé une formation claire et adaptée ;</li> <li>- s’est assuré de la bonne compréhension et la prise en compte des données par les conducteurs ;</li> <li>- a placé les stagiaires en situation professionnelle (simulée ou réelle) ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- a contrôlé l'assimilation du contenu par les stagiaires.</li> </ul>
<p>A3.2. Formation pratique</p>	<p>Organiser des séances d'entraînement aux manœuvres spécifiques de pilotage, arrimages, attelages, chargement et déchargement de fret au travers de mise en situation et de réalisation physique de ces manœuvres afin de s'assurer de la maîtrise de l'ensemble de ces savoir-faire par l'ensemble de l'équipe de conducteurs.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- a fait procéder aux opérations de chargement ou de déchargement demandées en veillant à la sécurité des biens et de personnes ;</li> <li>- a fait manœuvrer correctement le véhicule ou la maquette le cas échéant ;</li> <li>- a procédé, avec la pédagogie adaptée, aux corrections et ajustements nécessaires à la bonne réalisation des manœuvres auprès des conducteurs mis en situation.</li> </ul>